Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213501513-20251201-2025_091A-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

N° 2025-091

MAIRIE DE LIEURON
35550
Tél. 02.99.34.08.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation :
25 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame PREVERT Rose Line, Maire.

Nbre de Conseillers : 15
Présents : 10
Représentés : 13
Votants : 13

Présents : MM. ARNAL Jérôme, BARIOU Nathalie, BESQUEL Jean-René, BRIAND Thierry, MONVOISIN Michèle, MOUICHE Marylène, PERRET-LE BLET Chantal, ROCHER Nicolas, ROPERT Céline ;
Absents excusés : MM. BALARD Olivier (pouvoir à MONVOISIN Michèle), MOISON Daniel (pouvoir à Rose-Line PRÉVERT), VETIER Fabrice (pouvoir à BARIOU Nathalie).
Absent : MM. DUROCHER Alexandre, JOLIVET François ;
Secrétaire de séance : M. ROCHER Nicolas ;

Objet : Décision modificative n°2 du budget communal 2025 ;

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de réaliser une décision modificative du budget communal à la suite de l'achat du tracteur Kubota M4073.

En effet, cette dépense se régularise par le compte 2182 – *Matériel de transport*, du chapitre 21. Or, les ressources actuelles de ce chapitre sont insuffisantes pour honorer cette dépense, en raison du fait que cet achat ne fut pas prévu au budget primitif.

Madame le Maire propose au conseil municipal l'opération suivante :

Compte - Opération	Libellé	Montant
231 - 202302	Résidence Séniors	- 65 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	+ 65 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 2, telle que présentée ci-dessus ;
- **CHARGE** Madame le Maire de réaliser les écritures comptables correspondantes.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213501513-20251201-2025_091A-DE

Pour copie conforme,
Le Maire,
Rose Line PREVERT